

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR LA DURÉE DE LA SAISON ESTIVALE DU 1ER JUIN 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2021

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3, I, 2° ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que les collectivités et leurs établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, notamment pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité durant la période estivale pour une durée maximum de 6 mois pendant une même période de 12 mois ;

CONSIDERANT la nécessité de garantir un accueil et un service de qualité répondant aux critères de sécurité pour le public durant cette période, et d'assurer la continuité du service public ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les emplois non permanents, listés dans le tableau ci-annexé, sont créés pour la durée de la saison estivale du 1^{er} juin 2021 au 30 septembre 2021.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	15/06/21
Accusé réception le	15/06/21
Numéro de l'acte	DC2021/460
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210603-lmc126035-AU-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 10 juin 2021.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	15/06/21
Accusé réception le	15/06/21
Numéro de l'acte	DC2021/460
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210603-lmc126035-AU-1-1

Emploi	Grade Correspondant	Service	Temps de travail	Nombre	Rémunération calculée sur la base de l'indice brut
Médiateur	Animateur	Piscine Bonneuil	De juin à septembre, dans la limite de 48 heures hebdomadaires selon les nécessités de service	12 sur 3 mois	17,50 euros bruts de l'heure
Médiateur coordonnateur	Animateur	Piscine Bonneuil	De juillet à septembre dans la limite de 48 heures hebdomadaires selon les nécessités de service et 35 heures hebdomadaires en juillet août	2 sur 3 mois	17,50 euros bruts de l'heure (en septembre) 10ème échelon du grade de catégorie B, animateur, indice brut 513, pour juillet et août
Surveillant de baignade	ETAPS	Piscine Bonneuil	De juillet à septembre, dans la limite de 48 heures hebdomadaires selon les nécessités de service (vacations mercredis et week-ends)	10 sur 3 mois	17.50€ brut de l'heure si titulaire de BEESAN (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif aux Activités de la Natation) 15.50€ brut de l'heure si titulaire de BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique)
Agent de caisse/entretien	Adjoint technique	Piscines	TC	20 sur 2 mois 9 sur 1 mois	354 (IFSE 37,89 €)

Bnssa ou Beesan	ETAPS	Piscines	TC	15 sur 2 mois 10 sur 1 mois	513
Agent de médiathèque polyvalent	Adjoint du patrimoine	Médiathèques	TC	9 sur 2 mois	354 (IFSE 37,89 €)
Agent administratif	Adjoint administratif	Conservatoires	TNC	2 sur 2 mois 1 sur 3 mois	354 (IFSE 37,89 €)
Agent de floriculture et pépinière	Adjoint technique	PFA	TC	3 sur 2 mois	354 (IFSE 37,89 €)
Livreur à domicile	Adjoint technique	Direction de la restauration collective	TC	4 sur 2 mois	354 (IFSE 37,89 €)
Secrétariat	Adjoint administratif	Direction des affaires générales	TC	1 sur 2 mois	354 (IFSE 37,89 €)
Agent d'entretien, appariteur	Adjoint technique	Direction des affaires générales	TC	2 sur 2 mois 1 sur 1 mois	354 (IFSE 37,89 €)
Gardien, chauffeur, régie bacs	Adjoint technique	Direction des services urbains	TC	3 sur 2 mois 1 sur 3 mois	354 (IFSE 37,89 €)
Agent de propreté urbaine	Adjoint technique	Direction des services urbains	TC	4 sur 2 mois	354 (IFSE 37,89 €)